

Banque du Canada
Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan
au 31 mars 2011

Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée

| | (En millions \$) |
|--|------------------|
| Autres avances aux membres de l'ACP ¹ | <u>9,7</u> |
| Prises en pension à plus d'un jour ² | 0,0 |
| Prises en pension à des fins de gestion de bilan ³ | 0,0 |
| Prises en pension spéciales ⁴ | <u>0,0</u> |
| | <u>0,0</u> |
| Autres créances | <u>3,2</u> |
| Encours des prêts et créances | <u>12,9</u> |

Tableau 2 : Valeur au marché et composition des titres pris en pension pour plus d'un jour

| | (En millions \$) | |
|--|------------------|-------|
| Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien | 0,0 | 0,0 % |
| Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial | 0,0 | 0,0 % |
| Titres émis par une municipalité | 0,0 | 0,0 % |
| Titres de sociétés ⁵ | 0,0 | 0,0 % |
| Papier commercial adossé à des actifs ⁶ | <u>0,0</u> | 0,0 % |
| Valeur totale des titres pris en pension pour plus d'un jour | <u>0,0</u> | 0,0% |
| Encours des prises en pension à plus d'un jour | <u>0,0</u> | |
| Taux de nantissement | 0% | |

Tableau 3 : Valeur au marché des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan

| | (En millions\$) |
|--|-----------------|
| Titres émis par le gouvernement canadien | <u>0,0</u> |
| Encours des prises en pension à des fins de gestion de bilan | <u>0,0</u> |
| Taux de nantissement | 0% |

¹ Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites_160710.pdf

² Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des titres pris en pension pour plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour sont disponibles à l'adresse: http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2009/nouv_termes_190110.pdf

³ Consultez le Tableau 3 pour connaître la composition des titres prises en pension à des fins de gestion de bilan. Les modalités d'application du mécanisme de prise en pension à plus d'un jour à des fins de gestion sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2010/modalites_gestion300410.pdf

⁴ Sauf indication contraire, les prises en pension spéciales sont des opérations de pension à un jour portant sur des titres du gouvernement canadien

⁵ Pour les nouvelles exigences d'admissibilité entrées en vigueur le 7 Septembre 2010, les détails sont disponibles à l'adresse :

http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites_160710.pdf

⁶ Le papier commercial adossé à des actifs doit répondre aux critères et conditions d'acceptation en garantie fixés pour le mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites_160710.pdf